

### ◆ DROITS OBLIGATOIRES

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
  - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
  - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE		FRAIS SPECIFIQUES
		TAUX <sup>1</sup>	TAUX REDUIT <sup>2</sup>	
<b>CYCLE PREPARATOIRE</b>				
- La Prépa des INP	Etudiants communautaires	618 €	413 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 850 €	413 € <sup>3</sup>	
- Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	618 € <sup>3</sup>	413 € <sup>3</sup>	
	Etudiants extracommunautaires			
<b>CYCLE PREPARATOIRE ESISAR</b>	Etudiants communautaires	618 €	413 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 850 €	413 € <sup>3</sup>	
<b>LICENCE</b>	Etudiants communautaires	175 €	116 €	
	Etudiants extracommunautaires			
<b>CYCLE INGENIEUR</b> <i>(sauf étudiants sous statut d'apprentissage)</i>	Etudiants communautaires	618 €	413 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 879 €	413 € <sup>3</sup>	
<b>CYCLE MASTER</b> <i>(sauf Masters / Ensimag : se référer au site Internet de l'école)</i>	Etudiants communautaires	250 €	164 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 879 €	164 € <sup>3</sup>	
<b>MASTER INTERNATIONAL à frais spécifiques</b> <b>réservé aux étudiants internationaux</b>	Etudiants communautaires	250 €	164 €	1 230 €
	Etudiants extracommunautaires	3 879 €	164 € <sup>3</sup>	1 230 €

<sup>1</sup> Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

<sup>2</sup> Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
  - Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

<sup>3</sup> Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

### ◆ MODALITES DE PAIEMENT

	 <b>Inscription en ligne</b> Uniquement par carte bancaire = CB	Inscription en présentiel ou par correspondance
<b>Paiement au comptant</b>	Paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie	▶ Par virement ▶ Par lien de paiement ▶ En espèces si montant ≤ 300 euros ▶ Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (1 seul chèque regroupant la totalité du coût de l'inscription)
<b>Paiement échelonné en 3 fois</b>	▶ Si montant > 300 euros ▶ Au plus tard <b>avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école (15/10/2024 au plus tard)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat</li> <li>• 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date</li> </ul>	▶ Par lien de paiement ▶ Si montant > 300 euros ▶ Au plus tard <b>avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école (15/10/2024 au plus tard)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat</li> <li>• 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date</li> </ul>



- ▶ L'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- ▶ Dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé
- ▶ Paiement fractionné (échelonné en 3 fois) : nécessité d'une carte bancaire avec une **date de validité supérieure à la date de la dernière échéance**

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixé à 15,50 €  
 Décision n°2022-022 de l'administrateur général en date du 30/06/2022

### ◆ DROITS FACULTATIFS

GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP \_\_\_\_\_ 19 €

◆ **MOYENS DE PAIEMENT** (pendant la période des inscriptions définie par l'école) ?

	VIREMENT	LIEN DE PAIEMENT	ESPECES  UNIQUEMENT SI MONTANT ≤ 300 €	CHEQUE BANCAIRE  (COMPTE BANCAIRE EN FRANCE UNIQUEMENT - CHEQUES ETRANGERS NON AUTORISES)
Grenoble INP - Grenoble	RIB de Grenoble INP - UGA transmis par le Service Scolarité de l'Ecole	1- Procéder à l'enregistrement de son inscription auprès du service scolarité de l'école  2- Attendre la transmission d'un lien de paiement  3- Procéder au paiement via le lien communiqué  4- Transmettre le justificatif de paiement (reçu / ticket) au service scolarité de l'école pour finaliser l'inscription	<b>1- UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS à</b>  <b>Agence Comptable de Grenoble INP - UGA</b> 46 Avenue Félix Viallet - 38000 GRENOBLE (4 <sup>ème</sup> étage)  <b>2- UNIQUEMENT sur présentation de</b> <b>l'imprimé "ETAT DES DROITS DUS"</b>  <b>+ tampon de l'école</b>	Paiement encaissé par l'école lors de l'inscription administrative
Grenoble INP - Valence			<b>Grenoble INP - Esisar, UGA / Service Scolarité</b>  50 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE  <u>Horaires de la caisse</u> Du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 / 13h15 -17h00	